ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

Tombé

AMENDEMENT

N º AS179

présenté par
M. Hetzel, Mme Sylvie Bonnet, Mme Corneloup, M. Di Filippo, Mme Gruet, M. Juvin, M. Breton, M. Le Fur, M. Marleix, M. Brigand, Mme Blin et M. Gosselin

---

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 8, supprimer les mots :

« psychologique et social ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose une clarification de la rédaction, en s'inspirant directement des rédactions proposées par l'Organisation Mondiale de la Santé. Cette nouvelle formulation, respectueuse de l'ancienne dans son esprit, permet aussi de venir corriger l'erreur qui consiste à présenter les soins de supports comme une sous-composante des soins palliatifs. Les soins de support répondent à des problématiques spécifiques, propre à l'oncologie. Ces soins, parfois redondants avec les soins palliatifs, doivent être prodigués de manière concertée.